



Rejoindre son petit ami en france

Par **jeremy**, le **28/09/2010** à **17:38**

Bonjour, rnvoilà je suis tombé amoureux d'une femme originaire du cameroun. rnson parcours très compliqué la conduit en hollande. rnelle vit actuellement dans un foyer de femmes isolées a maastricht, ensuite elle a une carte de séjour de 1 an qui sera reconduit en juillet l'année prochaine. l'état hollandais lui finance la couverture sociale, le loyer, et fourni environ 250€ d'argent de poche. rnma femme souhaiterait venir étudier en france et s'installer avec moi en franche comté. elle a peur de perdre tous ses droits (financé par l'état hollandais), et d'être sans papier en france. rnExiste t il une solution pour permettre a ma petite amie de quitter ce foyer et venir s'installer légalement en france ?

Par **chris_idv**, le **29/09/2010** à **07:05**

Bonjour, rn rnOui il existe une solution pour que votre amie s'installe légalement en France: le mariage (c'est même assez courant pour 2 personnes amoureuses ;) rn rnPour ce qui concerne les avantages accordés à votre amie par l'état Néerlandais vous comprendrez aisément qu'il soit peu plausible qu'elle puisse continuer à bénéficier de 250 € "d'argent de poche" de sa part en étant installée ... en France. rnCe point relève de la législation Néerlandaise. rn rnCordialement,

Par **jeremy**, le **29/09/2010** à **12:07**

puisse t elle s'inscrire a pole emploi avec son permis de séjour hollandais ?

Par **chris_idv**, le **29/09/2010** à **12:51**

Bonjour,rnrnRenseignez vous auprès de ... Pôle Emploi !rnrnCordialement,

Par **mimi493**, le **29/09/2010** à **14:03**

non. Son permis de séjour hollandais ne lui permet que de faire un séjour de moins de 3 mois en France et elle n'a pas l'autorisation de travailler.